Site du Polder littoral de la baie du Mont-Saint-Michel
Ferme de Palluel

Travaux de couverture de la grange nord



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Port du Légué
8, quai Gabriel-Péri, BP 474
22194 Plérin Cedex
Tél. : 02 96 33 66 32
bretagne@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

1. Contexte

Le Conservatoire du littoral est un établissement public de l'Etat créé par la loi n°75-602 du 10 juillet 1975, destiné à mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique (code de l'environnement, art. L. 322-1).

Le Conservatoire du littoral a acquis en 2014 un siège d'exploitation entouré de 23,22 ha de terres sur le site naturel des Polders Littoraux de la Baie du Mont Saint-Michel, au lieudit « Le Palluel » ; fin 2017, il s'est fait attribuer 800 ha de Domaine Public Maritime composés d'herbus, au droit de la ferme du Palluel.

L'objectif de gestion de ce site naturel est de maintenir sur site une occupation du polder concerné et de la partie d'herbus correspondants et ce par un usage agropastoral ovin, en interface avec les herbus situés sur le Domaine Public Maritime adjacent. Les herbus nécessitent un maintien voire un développement raisonné des activités pastorales, indispensable pour en pérenniser les qualités environnementales et paysagères, et notamment, y contrer l'extension préoccupante du Chiendent maritime.

Un des bâtiments de la ferme de Palluel fait l'objet régulièrement de réparations d'urgence, or il est apparu que la toiture est constituée d'ardoises amiantées, et nécessite une reprise totale avec renforcement de charpente.

Le prestataire, en tant qu'homme de l'art, respectera les règles de l'art et se conformera aux prescriptions des DTU ainsi que des différentes normes et arrêtés en vigueur. Les bâtiments objet de ces travaux sont en zone exposée au vent et soumis à l'influence de l'air marin. L'activité agricole de la ferme et du gîte annexe devra pouvoir se poursuivre pendant les travaux. Les lieux devront rester propre en tout temps et les éléments démontés et non conservés, évacués rapidement du site.

Le prestataire devra avoir visité les lieux et établir son offre en fonction de son constat des lieux et de l'ensemble de ses contraintes et des travaux à réaliser.

2. Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre de l'opération :

Maitre d'ouvrage :
Conservatoire du littoral

Maître d'œuvre :
Délégation de rivages Bretagne
8 quai Gabriel Péri
22190 PLERIN

Responsable du projet
Jérôme LE BRETON – chargé de mission Conservatoire du littoral
j.le_breton@conservatoire-du-littoral.fr
tel : 02 96 33 66 32 – port : 06 24 26 08 60

3. Objet du cahier des charges :

La grange nord objet de la consultation est un bâtiment de maçonnerie traditionnelle avec couverture en ardoises synthétiques 40cm x 40cm. Une partie de la couverture déplacée a laissé pénétrer l'eau, et la charpente ainsi que le plancher sous-jacent sont dégradés.

Les travaux consisteront en :

- L'opération de désamiantage de la couverture existante (installation, traitement administratif, confinement, décontamination, dépose, traitement).



<u>Attention :</u> les bâtiments comprenant des matériaux amiantés (cf rapport en annexe 2), l'entreprise devra impérativement disposer des qualifications nécessaires, ou devra faire appel à une entreprise compétente pour la dépose des matériaux amiantés, conformément à la législation en vigueur (qualifications exigées lors de la remise des offres).

- La reprise et renforcement de la charpente selon nécessité.
- La pose de couverture en ardoises naturelles.
- La pose des accessoires (bardelis, rive).
- La pose du faitage.
- La pose des gouttières et descentes.

Nota : si des reprises de maçonnerie sont à faire, elles seront réalisées au mortier de chaux.

4. Localisation de la zone objet du présent cahier des charges :

Le chantier se situe à :

5 Palluel
Ferme des Obiones
35 610 Roz-sur-Couesnon

Les cartes de localisation sont jointes en annexe du présent CCTP.

5. Conditions d'intervention et précautions particulières

<u>Prescriptions techniques</u>

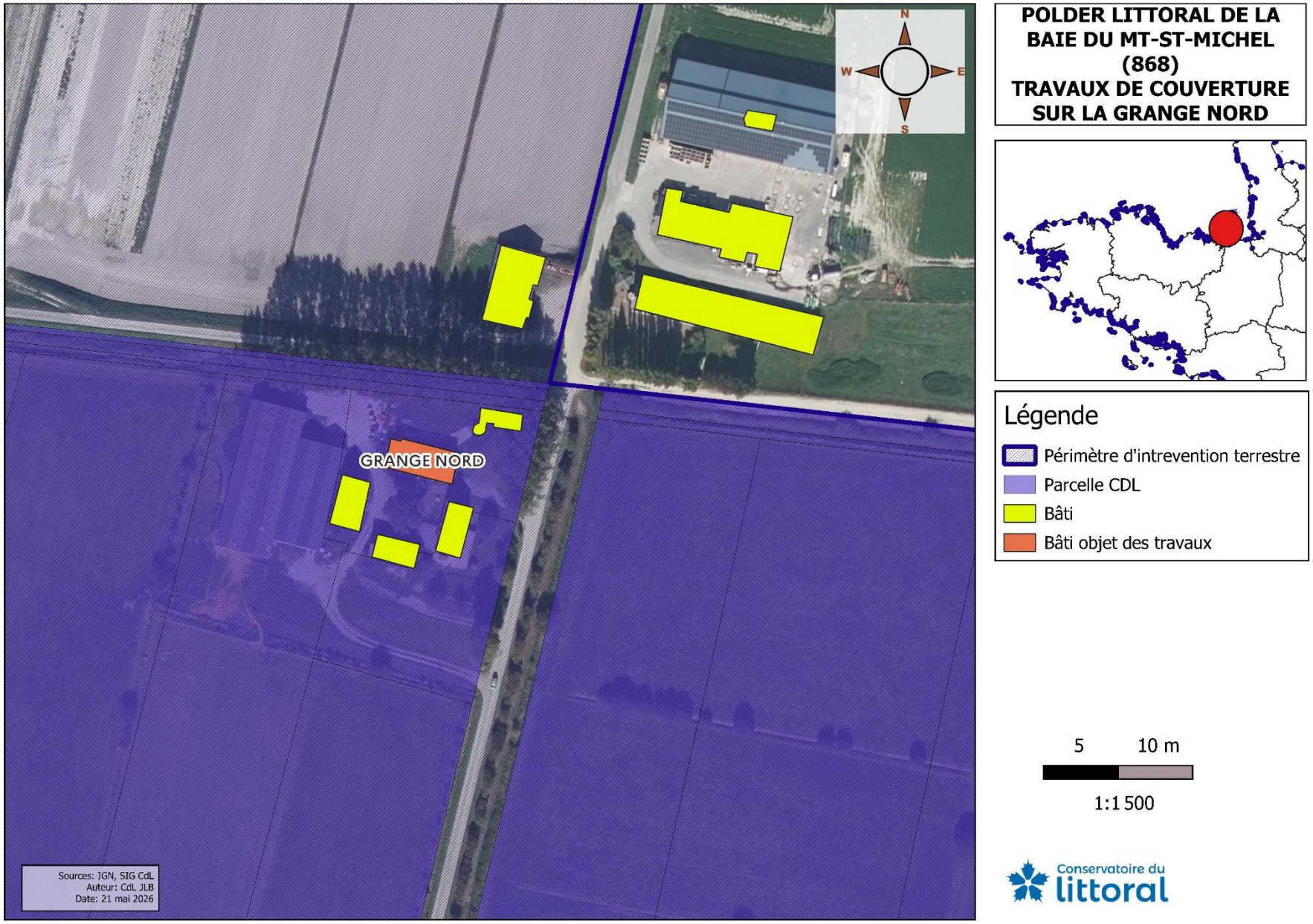
Les conditions suivantes devront être impérativement respectées :

- Les lieux devront être laissés propres.
- Il sera apporté la plus grande attention à toutes les interventions et à tous les niveaux d'exécution. Une exigence particulière sera demandée pour les travaux de finition qui devront être parfaits à l'œil. Une remise en état à l'initial sera opérée en cas de dégradation, au frais de l'entrepreneur.
- Les travaux devront être achevés pour fin novembre 2026.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions réglementaires pour sécuriser le chantier pendant la durée des travaux et en interdira, au besoin, son accès. Une visite préliminaire du site sera effectuée avant le démarrage des travaux pour établir un état des lieux sommaire. Un état des lieux contradictoire sera effectué en fin de chantier.

Les dégâts éventuels constatés seront restaurés par l'entreprise à ses frais et sans délai.

ANNEXE 1 – CARTOGRAPHIE DU CHANTIER



POLDER LITTORAL DE LA BAIE DU MT-ST-MICHEL (868)
TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LA GRANGE NORD

Légende

- Périmètre d'intrevention terrestre
- Parcelle CDL
- Bâti
- Bâti objet des travaux

5 10 m

1:1 500

Conservatoire du littoral

ANNEXE 2 – RAPPORT AMIANTE

Le diagnostic étant en cours, il sera transmis aux candidats en cours de consultation des entreprises.